

# L'écho de la Fontaine

Izeron Juin 2019



Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations sur la vie de notre commune.

La rénovation du préau et du logement de l'ancienne poste arrive à sa fin non sans quelques problèmes de dernière minute. La finition et le goudronnage des abords sont retardés du fait des travaux de mise en place de la fibre optique Très Haut Débit.

Un espace de diversité sociale et culturelle a été créé avec une bibliothèque et une belle salle de réunion. Lors de l'inauguration, vous pourrez découvrir la richesse des artistes connus, célèbres, professeurs, simples citoyens, amateurs de notre commune.

Cet espace, c'est vous qui allez le faire vivre selon vos envies, une vraie culture volontaire non imposée par vos élus : réunions, conférences, café lectures etc. Mobilisez-vous.

Nous lui cherchons un nom. Pour l'école, le nom de Jean Marie Pelt écologiste, philosophe, a été un bon choix. Cherchons ensemble un nom fédérateur illustrant nos attentes.

Si l'été tarde à venir, il en est de même pour les financements venant de l'état, de la région et du département. Les nuages s'amoncellent, nous devons continuer à être très rigoureux dans notre gestion.

Bonnes vacances à tous.

Rappelons la vigilance contre l'Ambrosie. Elle commence à pousser. N'hésitez pas à l'arracher (avec des gants). Prévenez- nous si vous en voyez en grande quantité.

Jean Claude Potié

**Inauguration du nouvel espace associatif et culturel**  
**Dimanche 23 juin 2019**  
**À 11 heures — Cour de la Mairie**

Bulletin municipal d'information et d'animation n°37

# COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 11/02/2019

## **Droit de préemption urbain**

Le Conseil Municipal décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par le plan local d'urbanisme d'Izeron telles qu'énumérées ci-dessous :

**Zones UA UA1 UB UB1 AUa Ui**

## **Désignation de délégués au conseil d'exploitation de la régie eau et assainissement de SMVIC**

Suite au transfert de la compétence « eau et assainissement » à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'intercommunalité s'est dotée d'une régie publique pour assurer l'exercice de cette compétence.

Cette régie étant administrée par un conseil d'exploitation, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune d'Izeron.

Le Conseil Municipal désigne :

M. Thierry SARRAS-BOURNET, délégué titulaire

M. David CHARBONNEL, délégué suppléant.

## **Centre médico-scolaire de St Marcellin**

Le Conseil Municipal décide de participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Saint Marcellin.

## **Projet Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence présenté par la Commission Locale de l'Eau

## **Cession de terrain**

La commune va céder pour 1 €uro symbolique une partie de la parcelle située dans la cour de la Mairie d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> à M. COUDEYRAS Alexandre, afin qu'il puisse avoir un accès à son habitation.

## **Projet d'acquisition d'une voiture électrique**

Dans le cadre de la démarche Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV), Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) a ouvert un fonds d'aide à l'achat d'un véhicule de service à motorisation électrique.

Par 6 voix pour, 6 voix contre et 1 vote blanc, le Conseil Municipal décide de ne pas acquérir un véhicule électrique.

## Logements communaux

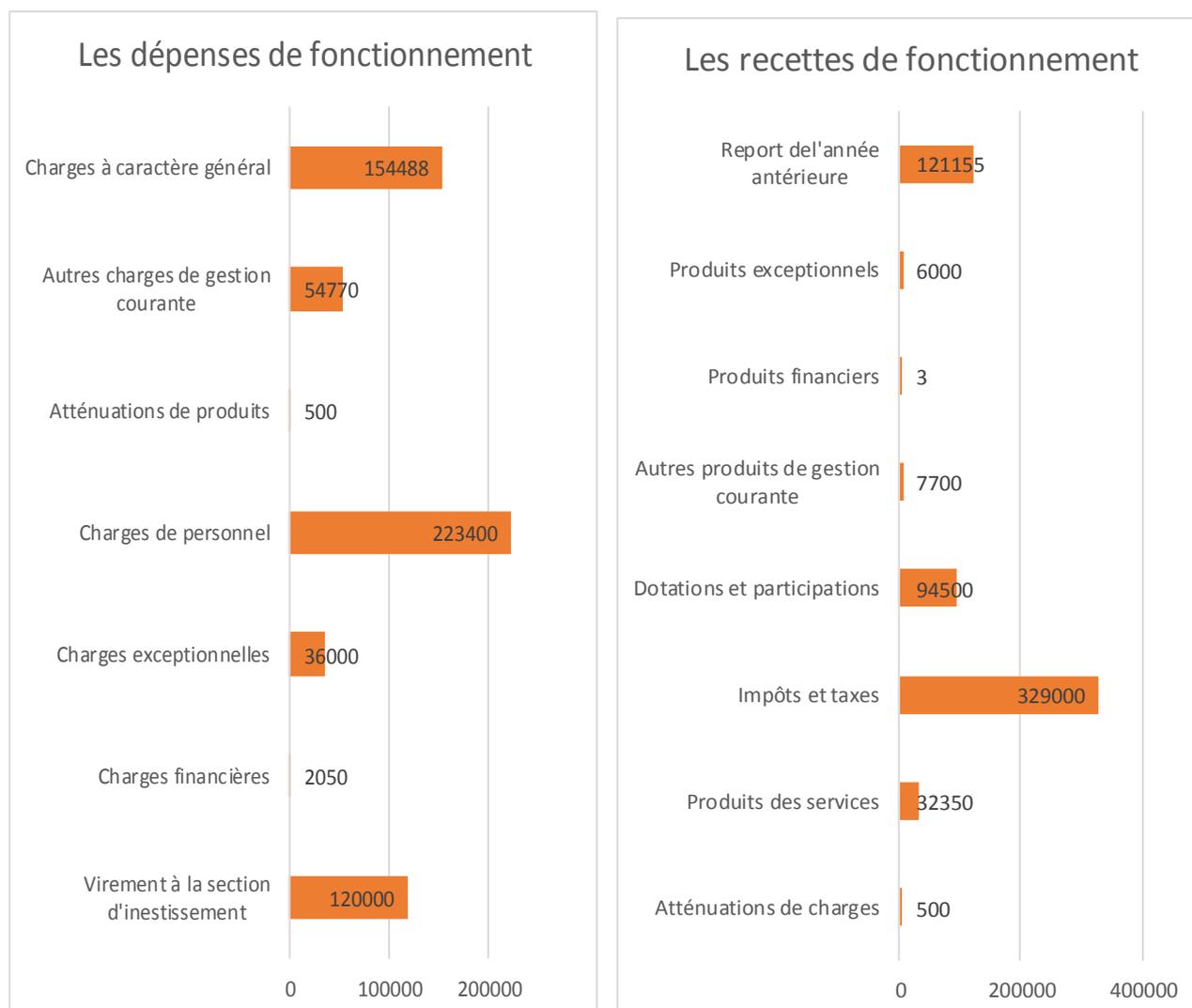
Un bail précaire d'un an va être établi pour la location de l'appartement situé au premier étage de la boulangerie. Le montant mensuel du loyer est fixé à 400 € révisable annuellement à chaque renouvellement de bail sur la base de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

Les travaux de rénovation du logement communal situé dans la cour de la Mairie étant achevés, le Conseil Municipal décide d'établir un bail de trois ans pour la location de ce logement situé dans la cour de la Mairie au 128 Grande Rue à Izeron. Le montant mensuel du loyer est fixé à 570 €; payable d'avance par les Preneurs, au Trésorier Municipal et révisable annuellement sur la base de l'indice de référence des loyers de l'INSEE.

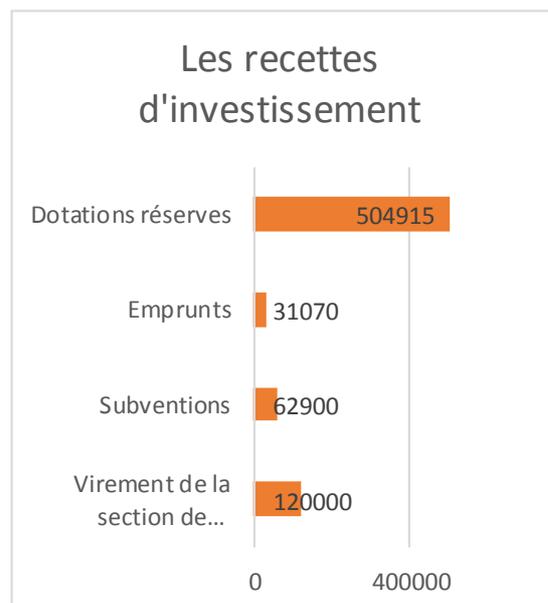
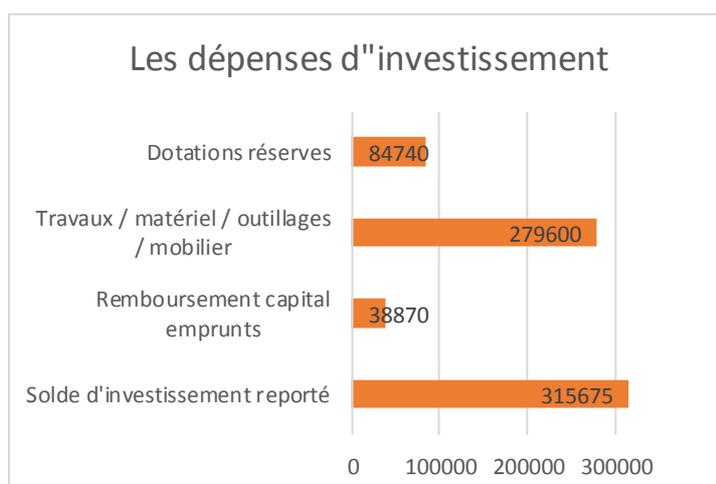
Une caution à 570 € correspondant à un mois de loyer sera demandée à la signature du bail.

## Séance du 08/04/2019

**Budget Primitif 2019 :** le budget fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 591 208 €



Le budget investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 718 885 €



Le Conseil municipal d'Izeron a décidé pour 2019 de maintenir les taux d'imposition locale :

- Taxe d'habitation : 5.66 %
- Taxe sur le foncier bâti : 12.88 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 37.02 %

### Subvention 2019

Associations et autres personnes de droit privé.	Montant subvention
ADMR / SSIAD du Royans (100 €/personne participante au voyage)	100.00
AEP d'Izeron	100.00
Amicale laïque d'Izeron	200.00
Amicale des sapeurs-pompiers de St Romans	100.00
Association APLOMB	250.00
Association El Condor	50.00
Comice Agricole du Sud Grésivaudan	100.00
EFMA Bourgoin Jallieu	50.00
FNACA Izeron	100.00
La Gaule d'Izeron	150.00
LETP Bellevue de Saint Marcellin	50.00
Maison Familiale Rurale de Chatte	50.00
Restos du cœur de Saint Marcellin	100.00
Sou des Ecoles d'Izeron (Ski 80 €/élèves, 20 élèves participants)	1600.00
Souvenir Français Comité Royans Vercors Isère	100.00
<b>Total</b>	<b>3100 Euros</b>

## **Projet de création d'une desserte forestière**

La commune de Rencurel souhaite porter un projet de desserte forestière traversant la forêt domaniale des Coulmes depuis la route forestière des Charbonniers (territoire communal de Malleval-en-Vercors) jusqu'au bois de Neurre. Elle propose aux communes de Malleval-en-Vercors et d'Izeron et à l'ONF de grouper les projets de desserte du secteur pour n'en faire plus qu'un qui aurait plus de poids auprès des financeurs.

La mesure 4.31 du FEADER permet d'obtenir une aide au financement des projets de desserte. Le pourcentage d'aides se fait en fonction du type de porteur de projet et du nombre de propriétaires concernés. Dans ce cas précis le taux de subvention escompté est de 80%. L'autofinancement sur le projet est donc de 20%.

La commune de Rencurel ne sollicitera ses partenaires, dont la commune d'Izeron, que sur sa partie d'autofinancement (20%) du montant des travaux, ce qui représente pour la commune la somme d'environ 2 000,00 €.

## **Séance du 4/06/2019**

### **Terrain Zone d'activités économiques des Deveys**

Le Conseil municipal a décidé de vendre sa parcelle communale à la zone d'activités des Deveys et de fixer le prix à 14 €uros le m<sup>2</sup>.

### **Eclairage public**

Une convention va être signée avec Grennalp pour l'entretien de l'éclairage public d'Izeron.

### **Garderie Périscolaire**

La commune va se doter d'un logiciel pour les inscriptions en ligne à la garderie périscolaire dès la rentrée de septembre.

### **Emplois jeunes**

Début mai, la commune a lancé un appel à candidatures pour des jobs d'été: Une douzaine de candidatures a été réceptionnée. Ainsi, un tirage au sort a eu lieu lundi 3 juin en présence des jeunes pour désigner les heureux élus :

- 1<sup>ère</sup> période du 17 au 28 juin : CHEVALLIER Mathys et FURLANO Llyam
- 2<sup>ème</sup> période du 1<sup>er</sup> au 12 juillet : REHIOUI Eddie et COLLAVET Gabriel
- 3<sup>ème</sup> période du 19 au 30 août : IMPROTA Carla et VITTET Brice

Ces jeunes travailleront au sein du service technique durant deux semaines du lundi au vendredi de 7h45 à 12h00.

# PAV (POINT D'APPORT VOLONTAIRE) DES VEYRETS

Dans sa séance du 8 avril 2019, le Conseil Municipal a décidé de déplacer le PAV (point d'apport volontaire) des Veyrets à la Zone d'activités des Deveys.

En effet, ce molok, situé proche des habitations, apporte beaucoup de nuisances : odeurs, bruits, poubelles déposés à côté et dans le ruisseau du Neyron....

Les personnes ayant l'habitude d'aller à pied à ce molok pourront utiliser les conteneurs de la salle de fêtes qui se situent à moins de 200 mètres de ceux des Veyrets. Ce PAV sera adapté, les conteneurs seront semi-enterrés pour faciliter le dépôt des différents apports.

Les personnes utilisant leurs voitures, déposent leurs déchets, généralement, lors de leur trajet pour aller au travail ou aux courses.



Une pétition a été déposée en Mairie début juin pour le maintien de l'emplacement du molok des Veyrets. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 4 juin dernier, a décidé de maintenir sa décision du déplacement du molok.

Dans cette pétition, l'installation de caméras a été demandée pour éviter le déplacement et des frais « inutiles ». Le coût du déplacement du molok s'élève à 3 887.00 € HT alors que l'installation d'un système de vidéoprotection serait de plus de 8 000.00 €.

De plus, l'installation de caméras de vidéoprotection est soumise au respect des règles prévues par le code de la sécurité intérieure (Livre II - articles L223-1 à L251-1 et suivants) et notamment l'obtention obligatoire d'une autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection, délivrée par la Préfecture.

Seules les caméras installées dans les lieux privés ou les locaux à usage exclusivement professionnels (c'est à dire qui n'accueillent pas de public de manière libre et spontanée) ne sont pas soumises à une autorisation administrative.



# LA VIE DE LA COMMUNE

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 , la gestion de l'eau et  
de l'assainissement est gérée par  
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté.**

Pour toutes ouverture, fermeture de compteur d'eau, une fuite, une question sur vos consommations, factures (***possibilité de prélèvement mensuel***), modifications de coordonnées... Les agences du service eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté sont à votre disposition.

## Régie eau et assainissement de la SMVIC

Accueil de Saint-Marcellin

1 bis rue Ampère 38160 Saint Marcellin

Tél. : 04 76 38 61 48 / mail : regie.eau@3c2v.fr

Horaires d'accueil des usagers : du lundi au jeudi 8h30-12h30 et 13h30-17h00

## Régie eau et assainissement de la SMVIC

Accueil de Vinay

100 rue Paul Guerry 38470 Vinay

Tél. : 04 76 36 90 57 / mail : regie.eau@3c2v.fr

Horaires d'accueil des usagers : du lundi au jeudi 8h00-12h00 et 13h30-17h00

En dehors des plages d'accueil téléphonique et en agence, pour tous problèmes techniques ou de panne, vous pouvez contacter

**le service d'astreinte 7 jours/7 et 24h/24 au : 04 76 36 94 01.**



# LA VIE DE LA COMMUNE

28 avril 2019

## Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation



La Commune d'Izeron a honoré la mémoire des nombreuses victimes de la Déportation dans les camps nazis au cours de la Seconde Guerre Mondiale et notamment : ANNE Fernand, COMBE Edmond, Auguste et COMBE Edmond, Victor.

8 mai 2019



C'est sous la pluie que la Commune d'Izeron a commémoré le 74<sup>e</sup>me anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 en présence des pompiers de Saint Romans et du Souvenir Français.

# UN POINT SUR LES TRAVAUX...

## Hameau de Charvolet : reconstruction du talus suite à un glissement et mise en place de barrière de sécurité



## UN POINT SUR LES TRAVAUX...

### La rénovation du préau et du logement avec l'ancienne agence postale :

Les travaux de rénovation du préau en espace associatif et culturel se sont achevés au mois d'avril.

Nous vous attendons nombreux le dimanche 23 juin 2019 à 11 heures pour inaugurer ce nouvel espace.

Un grand merci à Mme POIREL et Mme JACQUOT pour leur investissement pour la mise en place de l'espace « lecture ».



## UN POINT SUR LES TRAVAUX...

### Hameau de San :

Depuis la coupe de bois réalisée sur le talus aval de la Route de Montchardon au virage juste avant d'arriver au hameau de San, plusieurs riverains avaient un sentiment d'insécurité et nous ont demandé d'installer une barrière de sécurité.

Ainsi, l'entreprise Agilis est intervenue fin avril pour la pose de 60 mètres de glissière de sécurité.

Ces travaux ont donné lieu à une pétition des habitants du hameau de San qui ont la sensation que la largeur de la route a été rétrécie.

Comme le montrent les photos, la barrière n'a pas réduit la largeur de la chaussée mais crée un effet paroi qui peut engendrer cette sensation de rétrécissement.

Afin de rassurer ces derniers et à leur demande, la commune va procéder, bien qu'elle ne le juge pas nécessaire, à la pose d'un miroir pour une meilleure visibilité. pour un coût de 706 € TTC.



# BORNE DE PROPRETE CANINE

**Nous avons constaté que certains propriétaires de chiens faisaient faire leurs besoins à leurs chiens n'importe où, sans se soucier des déchets.**

Nous tenons à rappeler que les déjections canines sont strictement interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, sur les espaces de jeux pour enfants par mesure d'hygiène publique.

Une réflexion a donc été menée sur l'implantation de bornes de propreté.

Ainsi, trois bornes d'hygiène canine vont être prochainement installées sur la commune :

- 1/ A proximité du service technique
- 2/ Sur la Place du Champ de Mars
- 3/ le long du ruisseau du Néron, Route de Montchardon

Ces bornes sont équipées de distributeurs de sacs de propreté et de poubelles.

Les déjections canines sont très simples à ramasser. Il suffit pour cela d'un sac en plastique que l'on emporte avec soi avant d'aller promener son chien.

Leur fonctionnement est très facile. Il suffit d'enfiler le sac comme un gant pour saisir hygiéniquement les déjections.

Une fois le sac retourné, il vous suffit de le nouer et de le jeter dans la poubelle située en dessous du distributeur.

Les distributeurs seront réapprovisionnés en sacs régulièrement.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter la réglementation en vigueur et d'utiliser ces bornes.

**Un geste simple  
pour la qualité de vie de tous.**



# PROPRIETAIRE DE CHIENS : VEILLENZ A LA SECURITE DE VOTRE FACTEUR !

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône-Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale.

Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône-Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage)
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.



Le facteur vous alerte  
**Votre chien peut mordre**

		
Randy a mordu le facteur en passant sa tête à travers le grillage du jardin	En liberté dans la cour de la propriété, Nebraska a mordu le facteur qui distribuait un recommandé	Rex a mordu la factrice en pleine rue aux côtés de sa propriétaire
15 jours d'arrêt de travail et 7 points de suture	3 mois d'arrêt de travail, morsures au mollet et à la hanche, des séquelles à vie	3 jours d'arrêt de travail, stress quotidien pour la factrice qui part en tournée la peur au ventre

En cas de morsure ou de risque, la distribution du courrier sera systématiquement suspendue à l'adresse concernée, il en va de la sécurité de votre facteur.



# GARDERIE PERISCOLAIRE D'IZERON

Vendredi 23 mai 2019 : lâcher de truites



La météo clémente était au rendez-vous pour le traditionnel lâcher de truites qui a eu lieu le vendredi 24 mai, avec les enfants de la garderie de l'école. C'est donc sous le soleil que 110 truites ont pu être déversées dans le Neyron par les enfants, avec l'aide des pêcheurs de l'association « La Gaule d'Izeron » .

Les maternelles ont vraiment apprécié de pouvoir toucher les poissons avant de les mettre à l'eau et pour les plus grands cela reste un plaisir et une fierté non dissimulés.

Un goûter bien mérité fut offert par les pêcheurs avant de rejoindre l'école.

Merci aux pêcheurs, car sans leur aide et leur dévouement cette activité serait difficilement réalisable.



## Ecole d'Izeron : découverte de la voile

Cette année, grâce à l'engagement financier important du Sou des écoles, les élèves de CE2-CM1-CM2 ont pu bénéficier de 4 séances de 2h de découverte et enseignement de la voile.

Deux sorties à la journée ont eu lieu au mois de mai au YCGC du Lac de Paladru, dans des conditions météo excellentes pour cette activité : soleil et vent évoluant selon la progression des enfants !



Les élèves ont évolué sur des petits catamarans et des Optimists, faisant rapidement de gros progrès, sous l'œil attentif et très professionnel des moniteurs de la base de voile.



# LA VIE ASSOCIATIVE

## Comité des fêtes d'Izeron

Le dimanche 14 avril 2019, le Comité organisait son 4ème vide-greniers avec plus de 25 exposants et une journée ensoleillée pour accueillir ses visiteurs.



Rendez-vous du 22 au 24 juin 2019 pour la vogue annuelle d'Izeron. (programme en dernière page)

## Club du Néron

Le club aborde la trêve estivale avec un bilan très positif:

Participation croissante aux réunions du mardi tous les quinze jours (jeux de société divers, bavardages..), randonnées tous les vendredi après-midi, quelques "sorties restaurant", organisation d'un concours de belote et coinche ouvert tous, voyage annuel cette année à Samoëns et Sixt Fer à Cheval.

Mais, le point d'orgue de ce premier semestre est l'installation dans ses nouveaux locaux. Avant l'inauguration officielle qui aura lieu le 23 juin, les membres du club ont emménagé dans le préau de l'ancienne école devenu une salle de réunion agréable, claire et fonctionnelle.

LE NERON ETRENNE  
SON NOUVEAU LOCAL



# ZOOM SUR ....

## MC HABITAT CONCEPT

Meryl Chabert, 38 ans, est arrivé il y a deux ans sur la commune avec sa famille.

Charpentier depuis plus de 10 ans, Meryl décide, il y a 4 ans, de se mettre à son compte, tout d'abord en micro-entreprise puis en SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle, c'est une société commerciale qui ne comporte qu'un seul associé unique).



Nom de la société : MC HABITAT CONCEPT

Méryl a le projet et une véritable envie de s'implanter sur la commune d'Izeron.

Il vous propose tous types de travaux :

- Charpente traditionnelle et industrielle
- Toit-terrasse avec étanchéité, végétalisation
- Rénovation de toiture
- Couverture-zinguerie
- Agrandissement ou surélévation
- Pose et dépose de Vélux
- Création de toutes autres structure en bois : garage, auvent, pergola, porche, terrasse...
- Ossature bois

Pour toute demande de devis : gratuit et rapide (garantie décennale)

**Contact : 06 49 74 76 20** ou [chabert.meryl@me.com](mailto:chabert.meryl@me.com)



# Loi Labbé : votre jardin sans pesticides\*

**Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques\* évolue**

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber.** Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités qui n'ont plus le droit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques\* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

## Des solutions alternatives existent !

**Planter des plantes locales**, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant !

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

**L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)**

## Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, ils doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

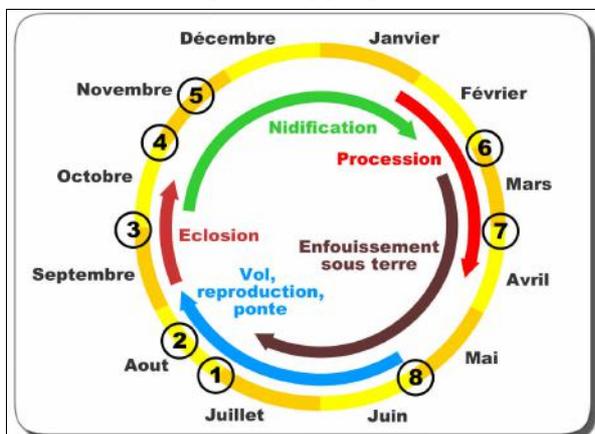
**Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)**



\* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...  
Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

# CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires. Il est impératif de détruire les nids (cocons) et de lutter contre la propagation des chenilles. Pour agir efficacement il faut bien comprendre le cycle de vie des chenilles, et connaître les bons moments et les gestes appropriés :



1. A partir de mi juin, un soir d'été, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.

2. La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.

3. Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.

4. Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à 1 million).

5. Les chenilles construisent un abri en soie en automne sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

6. Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol.

7. Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides.

8. Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous la terre. Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre...

**La lutte contre les chenilles processionnaires du pin** peut prendre différentes formes. Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année :

**Traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre) de mi-septembre à mi-novembre :** appliquer un traitement avec un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (BT kurtstaki, sérotype 3a3b), bactérie aux propriétés entomopathogènes.



**Traitement phytosanitaire chimique (terrestre) de mi-novembre à mi-mars :** appliquer un traitement avec un insecticide de la famille des benzoylurées : le diflubenzuron.

**Lutte mécanique de mi-novembre à mi-avril :** couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.

**Piégeage par confusion sexuelle de juin à mi-septembre :** utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : les pièges à phéromones pour capturer les papillons mâle de la processionnaire.

# FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

## Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, en partenariat avec la FREDON<sup>4</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

## Comment signaler un individu ou un nid ?

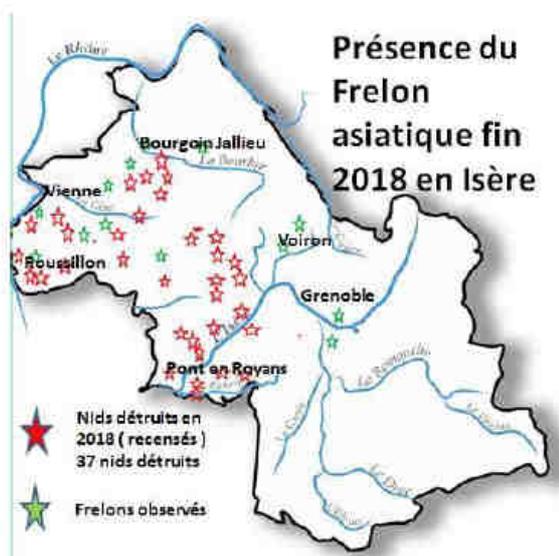
Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)

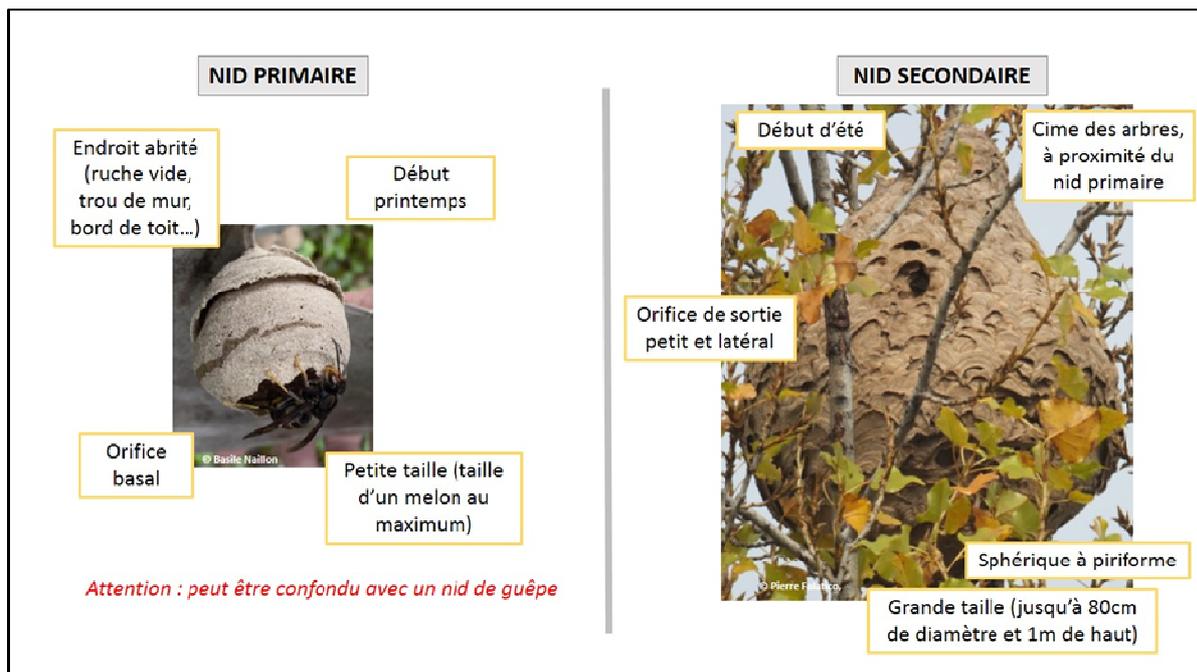
En téléchargeant l'application mobile « **Frelon Asiatique** »

## 2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression en Isère, 37 nids ayant été recensés (dont 34 détruits) en 2018.



**Carte 1 : Signalements confirmés de frelon asiatique (nids et individus) sur le département de l'Isère en 2018 (Source : GDS 38)**



Section apicole GDS Rhône-Alpes

<sup>1</sup> Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

<sup>2</sup> Arrêté du 26 décembre 2012

<sup>3</sup> FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire

<sup>4</sup> FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

## INFO AMBROISIE

### Reconnaître L'AMBROISIE

Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

de 15 cm à 1 m de hauteur

**elle s'étale en forme de buisson**

- Fleurs mâles sur de longs épis
- Tige velue et rougeâtre
- Feuille profondément découpée

### L'AMBROISIE

**Signes particuliers**

- feuille du même vert sur les deux faces
- pas d'odeur quand on la froisse dans les mains

**Une plante DANGEREUSE pour la santé**

**Son aspect aux différents stades**

- Plantule
- Stade végétatif
- En fleur

**Risques de confusion**

**Armoise commune**

- face inférieure de la feuille, couleur gris argenté
- odeur marquée quand on la froisse

**Armoise annuelle**

- feuille finement découpée
- odeur forte quand on la froisse

**Vous l'avez reconnue : détruisez-la !**

plus d'infos sur [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)

# INFOS PRATIQUES

## Téléprocédure d'interrogation de situation électorale (ISE)

Chaque électeur peut dorénavant accéder au service d'interrogation de situation électorale afin de se renseigner sur sa commune d'inscription dans lequel il est inscrit. S'il n'est pas retrouvé par cette application, il est alors invité à contacter sa commune d'inscription ou à déposer, sur le même site, une demande d'inscription sur les listes électorales.

Accès site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (papiers citoyenneté / Elections / Questions ? Réponses / Liste électorale, bureau de vote.... Comment vérifier votre situation ? / Accéder au service en ligne : en veillant à noter tous les prénoms et pour les femmes le nom de jeune fille)

## Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère : une assemblée consul'active

Vous êtes habitant de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ou membre d'une association, a, si comme nous vous avez de l'intérêt pour le territoire où vous vivez, de l'expérience, de la curiosité, une envie de débattre, de participer et de donner votre avis sur les politiques publiques locales, vous avez votre mot à dire, rejoignez-nous !

Au conseil de développement, chacun s'investit comme il le souhaite : dans un groupe dédié à un sujet qui tient à cœur jusqu'à quelquefois par mois pour ceux organisent l'action et les contributions. On parle politique vélo, covoiturage, mobilité vers Grenoble et Valence, circuits courts en agriculture, bonnes pratiques dans les noyeraies, gestion des déchets, énergies renouvelables et d'autres encore.

On participe aussi aux commissions intercommunales aux côtés des élus pour apporter le regard citoyen dans la fabrique des politiques.

Une trentaine de personnes s'investissent pour apporter leur regard sur l'action publique, pourquoi pas vous..?

Le conseil de développement, c'est la démocratie participative à l'échelle de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.

Retrouvez-nous sur [www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr) ou sur notre page facebook. Et pour nous contacter, c'est par mail à [conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr](mailto:conseil.developpement@saintmarcellin-vercors-isere.fr) ou par téléphone au 04 76 38 45 48.



# ECHO PRATIQUE

## **MAIRIE :**

### **Heures d'ouverture :**

lundi de 8h45 à 12h et 17h à 19h  
mardi et jeudi de 8h45 à 12h  
vendredi de 8h45 à 12h et de 14h à 16h

Tél : 04.76.38.28.02

### **Service technique :**

06.08.89.80.25 ou 06.89.78.37.63.

E-mail : [izeron.mairie@wanadoo.fr](mailto:izeron.mairie@wanadoo.fr)

Internet : [www.izeron.fr](http://www.izeron.fr)

[www.facebook.com/communedizeron/](http://www.facebook.com/communedizeron/)

**Permanence des élus :** lundi de 18h30 à 19h30

## **ALLO SERVICE PUBLIC :** 39.39.

Internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## **AGENCE POSTALE :** Tél. : 04.76.38.12.10.

### **Heures d'ouvertures :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h30  
Samedi 8h15 à 11h15

## **GROUPE SCOLAIRE :** Tél :04.76.38.40.56

Internet : [www.izeron.fr/2058-la-vie-de-l-ecole.htm](http://www.izeron.fr/2058-la-vie-de-l-ecole.htm)

## **OFFICE DE TOURISME**

Tél 04.76.38.53.85

Internet : <http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

**POMPIERS :** 18 ou 112

**SAMU :** 15

**GENDARMERIE :** 17

**GARDE DENTISTE :** Tél 04.76.00.06.66.

## **SERVICE DE SOINS A DOMICILE & ADMR de St Romans :** 04.76.38.37.64.

## **EDF :**

accueil clientèle : 09 69 32 15 15

Coupure d'électricité : 09 726 750 38.

## **ESPACE ENFANCE JEUNESSE :**

Place du Breuil 38680 Pont en Royans

Tél. : 04.76.36.14.29.

Internet : [www.eej.saintmarcellin-vercors-isere.fr/](http://www.eej.saintmarcellin-vercors-isere.fr/)

## **MISSION LOCALE :**

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Tél : 04.76.38.83.42.

<http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

## **CAISSE D'ALLOCATIONS**

### **FAMILIALES :**

Permanence de Saint Marcellin à la Maison de l'économie : lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00

Internet : [www.caf.fr/](http://www.caf.fr/)

## **DECHETTERIE DE ST SAUVEUR**

Tél. : 04.76.38.66.03

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00, Samedi de 9h00 à 18h00

Internet : [www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

## **CONSULTANCE ARCHITECTURALE :**

Pour les particuliers ayant des projets de construction ou de rénovation de leur habitat, un architecte-conseil renseigne sur la législation, les normes de construction et d'urbanisme, les matériaux..., le 4<sup>ème</sup> lundi de chaque mois de 9 h à 12 h en Mairie de Saint Romans sur RDV au 04.76.38.46.17.

## **PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE :**

Pour les propriétaires occupant et bailleur ayant des projets de rénovation énergétique de leur habitat. Un conseiller vous accompagne pour cibler vos travaux, trouver les entreprises compétentes ainsi que des sources de financement.

Le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 17h30, avec l'AGEDEN, à la Maison de l'Economie à Saint-Marcellin, sur RDV au 04 76 14 00 10.

# Vogue à Izeron le 22-23-24 Juin 2019

## Samedi 22 juin :

13h30 : concours de pétanque (Triplette mixte)

20h : Repas dansant « Cochon à la broche / Ravioles »

avec la Boucherie Guillet

Réservation recommandée au 06.21.43.72.70

Animé par La Machine à Danser

21h : Retraite aux flambeaux avec les élèves de l'école d'Izeron

## Dimanche 23 juin :

11h : Inauguration du nouvel espace associatif et culturel

13h30 : Concours de pétanque (Doublette)

16h : Défilé de vélos fleuris par les élèves de l'école d'Izeron et Concours du plus beau vélo

17h : Spectacle de clown pour petits et grands avec Awerell et Patoune

20h : Repas dansant Moules/ Frites avec Laurent Delorme

Animé par « GIGI »

Réservation recommandé au 06.21.43.72.70

22h30 : Grand feu d'artifice (offert par la municipalité)

## Lundi 24 juin :

13h30 : Concours de boules lyonnaises (Quadrettes)

19h30 : Repas des commerçants au « Restaurant Bossan »  
avec ambiance musicale

## *Grande fête foraine pendant 3 jours*